

Décision du 1er octobre 2025 **de délégations générale de signature Volet comptable**

Historique :

Créée par : *Décision du 1er octobre 2025 de délégations générale de signature
Volet comptable*

*JONC du 10 octobre 2025
Page 23303*

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à M. Jean-Luc Cantet, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du pôle métiers.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de M. Jean-Luc Cantet, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

– Mme Angèle Lepetit-Auriault, inspectrice principale des finances publiques.

Article 2

La présente décision abroge la décision en date du 1er avril 2025 et prend effet immédiatement. Elle sera publiée au Journal officiel de Nouvelle-Calédonie.